

Signature d'une Convention entre notre pays et l'Union Européenne

Renforcer les capacités nationales d'exécution des programmes et projets au niveau des secteurs de concentration de l'aide communautaire

Le ministre des Affaires Économiques et du Développement, M. Sidi Ould Didi et l'ambassadeur Chef de la Délégation de la Commission de l'Union Européenne en Mauritanie, Madame Dominique Pavard ont signé jeudi matin une Convention de financement d'un programme



intitulé "Facilité de Coopération Technique avec l'Union Européenne" à la Mauritanie dans le cadre du 9ème FED, d'un montant de quatre millions (4.000.000) d'euros, soit l'équivalent d'environ 1 milliard trois cents quatre millions, (1.304.000.000) ouguiyas.

La cérémonie de signature de cette Convention s'est déroulée dans les locaux du ministère des Affaires Économiques et du Développement en présence du secrétaire général de ce ministère.

A cette occasion, le ministre a prononcé le discours suivant:

« L'accord de partenariat de Cotonou régissant la coopération entre les Etats ACP et la Commission Européenne pour une période de 20 ans s'est voulu novateur et adoptant une approche dynamique aussi bien en matière d'allocation des ressources du 9ème FED entre les pays bénéficiaires que de l'exécution des programmes et projets.

En effet, la réparation des ressources entre les Etats fait désormais l'objet d'une revue périodique et les enveloppes consenties initialement sont devenues modulables en fonction de la réponse de chaque pays à des critères de performance préétablis. La mise en œuvre d'un tel système a nécessité une modification des systèmes de gestion des projets ainsi que des procédures d'acquisition des biens et services nécessaires à leur mise en œuvre. Pour tirer profit d'un tel système un pays se doit d'être performant, compétitif et répondant aux critères de performance de manière satisfaisante.

C'est dans un tel contexte que notre pays à convenu avec la Commission Européenne de renforcer les capacités nationales d'exécution des programmes et projets au niveau des secteurs de concentration de l'aide communautaire notamment le secteur des infrastructures de transports qui constitue le principal secteur de concentration des ressources programmables du 9ème FED mauritanien en plus du renforcement des capacités de l'administration publique et de la société civile ainsi que les secteurs du développement rural et de l'hydraulique qui connaissent encore d'autres projets en cours d'exécution sur des financements communautaires antérieurs.

Le coût de ce programme de renforcement des capacités, portant sur la fourniture d'une expertise spécialisée à court et moyen termes ainsi qu'une aide à la formation par les projets et programmes ainsi que la tenue de conférences et séminaires, est estimé à 4 millions d'Euros soit Un milliard trois cent quatre millions (1.400.000.000) d'Ouguiyas objet de la présente convention que la Commission met à la disposition de notre pays sous forme d'un don et qui représente 2,1 % de l'enveloppe allouée initialement à notre pays.

Cette entreprise facilitera sans nul doute la Réponse de notre pays aux critères de performance et permettra l'amélioration du dialogue entre les administrations concernées et la société civile d'une part et la Délégation et la Commission

Européenne d'autre part.

C'est l'occasion de se féliciter des bonnes relations de coopération existant entre notre pays et la Commission ainsi que de la qualité et de la pertinence des choix des secteurs de concentration de l'aide Européenne et des projets et programmes pour leur impact positif sur les indicateurs du cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté. C'est le lieu aussi de souligner l'appréciation positive exprimée par le rapport conjoint élaboré par l'Ordonnateur National et le Chef de la Délégation de la Commission sur l'exécution de notre programme indicatif du 9ème Fonds Européen de Développement au cours de l'année écoulée.

Mesdames, Messieurs,

Le renforcement des capacités est l'un des principaux axes du programme de bonne gouvernance qui constitue un des piliers du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté élaboré conformément aux orientations du Président de la République Monsieur Maouya Ould Sid' Ahmed Taya, et dont la mise en œuvre est assurée par le Gouvernement du Premier Ministre Maître Sghair Ould M'Bareck. C'est pourquoi, nous sommes convaincus que le présent projet permettra d'obtenir les résultats escomptés sur l'amélioration de l'environnement institutionnel et des structures d'exécution de l'aide Européenne.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, avant de conclure d'exprimer les vifs remerciements du Peuple et du Gouvernement Mauritanien à la Commission Européenne pour l'appui constant et multiforme qu'elle accorde au développement socio-économique de notre pays.

Je vous remercie ».

Prenant la parole à son tour, Mme Dominique Pavard, ambassadeur Chef de Délégation de la Commission Européenne en Mauritanie a prononcé le discours qui suit:

« Je me réjouis de voir à nouveau réunis les représentants du Gouvernement mauritanien et de la Commission européenne pour signer une nouvelle convention de financement.

" Il s'agit cette fois d'une subvention de 4 millions d'Euros, soit près de 1,3 milliard d'ouguiyas, prélevés sur le Programme Indicatif National du 9ème FED de la Mauritanie, qui je le rappelle est de 104 millions d'Euros auxquels sont venus s'ajouter quelques 11,5 millions d'Euros de reliquats des FED précédents.

Cette subvention, intitulée Facilité de coopération technique, devrait permettre d'apporter une réponse rapide et ciblée aux besoins d'assistance technique de courte et moyenne durée, notamment pour la réalisation d'études concernant la programmation indicative, ainsi que l'identification et l'instruction des projets et programmes.

Elle offrira également un instrument qui devrait faciliter l'organisation de séminaires et de conférences et favoriser notre participation financière, à des actions de formations initiées par d'autres institutions.

Ce nouveau cadre devrait enfin assurer une plus grande visibilité à notre coopération et contribuer à ouvrir notre dialogue à de nouveaux partenaires.

Les activités qui seront conduites dans le contexte de ce programme coherenteront le secteur des transports et celui du renforcement des capacités de la société Civile et des administrations publiques, secteurs de concentration de notre Programme indicatif national pour le 9ème FED. Toutefois, nos autres secteurs de coopération, notamment l'appui macro économique, le secteur minier, la pêche, le développement rural et l'environnement, l'hydraulique et l'assainissement, ainsi que le commerce, pourront également bénéficier des nouveaux appuis prévus par ce programme.

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais rappeler que le partenariat instauré entre le Gouvernement mauritanien et la Commission européenne s'est construit pas à pas, et j'ai le sentiment qu'aujourd'hui nous apportons une nouvelle pierre à cet édifice commun.

Je pense que nous disposons désormais avec cette Facilité de coopération technique d'un instrument flexible, qui contribuera à une mise en œuvre dynamique de notre coopération et partant, à l'amélioration des conditions de vie de la population mauritanienne.

Je vous remercie ».